



Un forum dédié à la Protection de l'enfance

Le mardi 1er juillet, la Cité du Numérique à Châteauroux accueillera un forum dédié à la protection de l'enfance. Organisé par le Département de l'Indre, cet événement rassemble les acteurs locaux du secteur pour informer, échanger et sensibiliser sur les enjeux actuels. Une occasion unique de mieux comprendre les actions menées en faveur des enfants et des familles, et de découvrir les solutions mises en place face à l'augmentation des besoins dans ce domaine crucial.

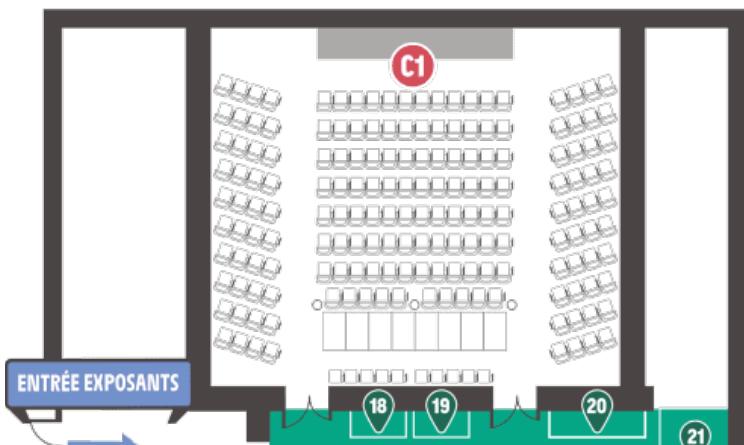
Publié le 26 juin 2025

Mardi 1er juillet, de 14h à 17h à la Cité du Numérique, 1 allée de l'Ordre National du Mérite à Châteauroux
Entrée gratuite et ouverte à tous

FORUM PROTECTION DE L'ENFANCE

VENEZ VOUS INFORMER ET ÉCHANGER AVEC LES PROFESSIONNELS DE L'INDRE

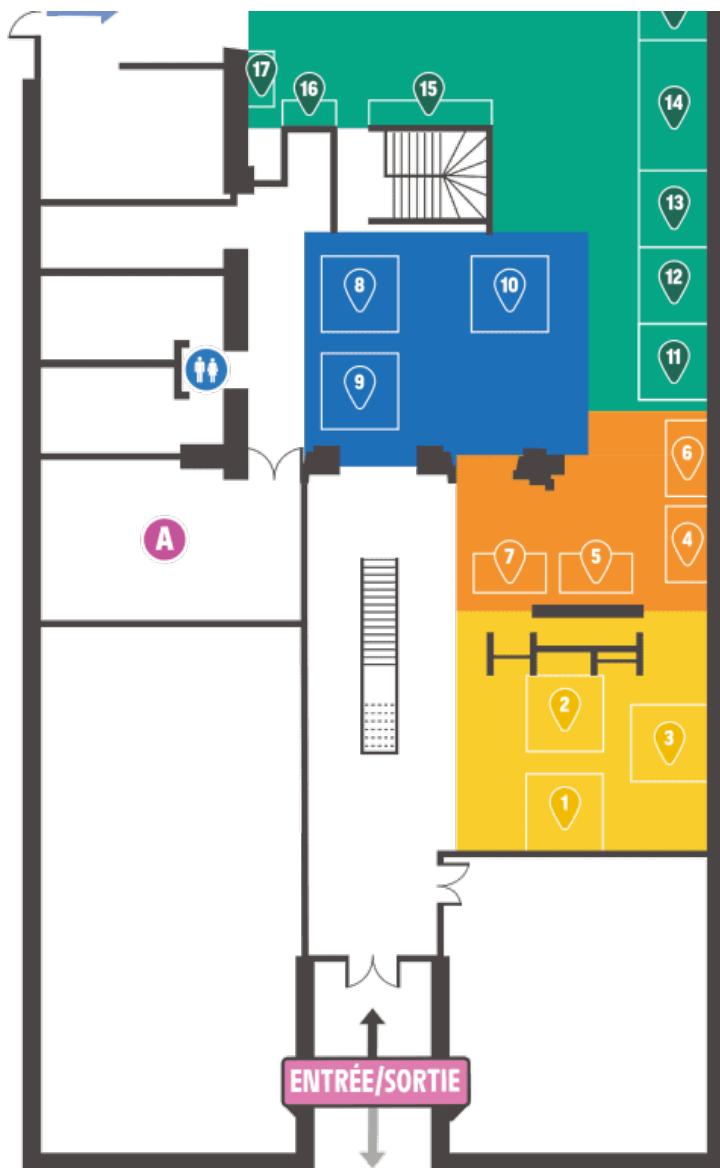
**Mardi 1^{er} juillet 2025
14h00 > 17h00**



LÉGENDE

- **J'ENTRE DANS
MA VIE D'ADULTE**
- 1 A.D.E.P.A.P.E.
- 2 SERVICE DE PRÉVENTION
CDÉFICIALE DE L'INDRE
- **JE TROUVE MA PLACE
POUR APPRENDRE**
- 4 A.D.A.P.E.I. 36
- 5 DAME ATOUT - BRENNÉ

URL de la page : <https://www.indre.fr/fr/actualites/un-forum-dedie-la-protection-de-l'enfance>



SPÉCIALE DU CCAS
DE CHATEAUROUX
MISSION LOCALE
CHATEAUROUX

6 ÉDUCATION NATIONALE
7 DISPOSITIF DE RÉUSSITE
ÉDUCATIVE

LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE, CHEF DE FILE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

8 CELLULE DE RECUEIL
DES INFORMATIONS
PRÉOCCUPANTES
DU DÉPARTEMENT - CRIP

9 ESPACE SOCIAL DE PROXIMITÉ 3
PROTECTION MATERNELLE
ET INFANTILE - ESP-PMI
10 AIDE SOCIALE À L'ENFANCE - ASI

ENFANT OU PARENT, J'AI BESOIN D'AIDE

11 ADPEP 36

17 MAISON DE PROTECTION
DES FAMILLES

12 BLANCHE DE FONTARCE

18 M'HOME 36

13 A.D.I.A.S.E.A.A.

19 A.I.D.A.P.H.I.

14 ADMR

20 TRIBUNAL-JUSTICE

15 UDAF 36

21 MOISSEONS NOUVELLES

16 ASSOCIATION
ADDICTION FRANCE

C1 ESPACE CONFÉRENCE

A ATELIER PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
ÉVALUER LE BON DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENFANT





La protection de l'enfance et les solidarités au cœur des priorités

Le Département de l'Indre place la solidarité et la protection de l'enfance au cœur de ses missions. Héritier de la décentralisation de 1982, il intervient chaque jour aux côtés des familles et des enfants, pour prévenir les situations de fragilité, protéger les plus vulnérables et accompagner ceux qui en ont besoin.

Ces dernières années, les besoins en matière de protection de l'enfance ont fortement augmenté :

- **+25 % de jeunes confiés en placement depuis 2019**
- Arrivée croissante de jeunes migrants mineurs, dont l'accompagnement relève désormais de la compétence départementale
- Prolongation de l'accompagnement au-delà de la majorité, jusqu'à l'autonomie complète des jeunes, pour sécuriser leur parcours
- Profils de plus en plus complexes, avec de nombreux jeunes relevant également du champ du handicap

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte difficile : désertification médicale, manque de solutions adaptées pour la santé mentale, et insuffisances d'autres politiques publiques qui se répercutent sur les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Des moyens renforcés pour faire face aux besoins

Conscient de ces enjeux, le Département a fait le choix d'investir massivement :

En 2024, 31,02 millions d'euros sont consacrés à la protection de l'enfance, soit plus de 40 % d'augmentation depuis 2019, traduisant un effort constant pour répondre aux besoins croissants.

Poursuivre l'action pour 2025-2030

Le Département de l'Indre entend poursuivre ses efforts autour de trois axes majeurs :

- **Renforcer la prévention et l'accompagnement des familles**
- **Mieux coordonner les acteurs locaux pour détecter et intervenir plus tôt**
- **Assurer une prise en charge de qualité pour les jeunes en grande difficulté, notamment les jeunes majeurs et les mineurs non accompagnés**

Un nouveau Schéma Départemental Enfance -Famille

Le Département de l'Indre adopte un nouveau Schéma Départemental en faveur de l'Enfance et de la Famille 2025-2030, dans un contexte marqué par une augmentation rapide du nombre d'enfants confiés (+32 % depuis 2018), une complexification des situations familiales et une pression croissante liée aux réformes nationales.

Le précédent schéma avait permis d'importants progrès, notamment :

Création du Service d'Accompagnement Individualisé de Proximité
Adaptation de l'accueil des mineurs non accompagnés
Création d'un lieu de vie pour jeunes en difficulté

Mais les besoins continuent de croître, à la fois en nombre d'enfants pris en charge (1004 en 2024), et en complexité des situations, souvent marquées par des problématiques de santé mentale, de handicap, de délinquance ou d'accompagnement de jeunes majeurs.

Principales actions du nouveau schéma

Extension du Service d'Accompagnement Individualisé de Proximité : de 30 à 42 places, avec un binôme éducatif pour 6 jeunes
Création d'un second lieu de vie, alternative entre famille d'accueil et établissement, pour accueillir des jeunes aux profils complexes
Déploiement "hors les murs" du centre parental, afin d'accompagner les familles en situation fragile directement à leur domicile ou dans leur cadre de vie habituel, sans recours à un hébergement institutionnel
Renforcement de la coordination entre acteurs (Département, État, ARS, PJJ, associations...)
Formalisation du suivi des jeunes majeurs et MNA après 18 ans conformément aux nouvelles obligations légales
Poursuite de la prévention en proximité dans les Espaces Sociaux de Proximité par la PMI, les éducateurs et les services sociaux

Dépense nouvelle estimée : +1,27 M € par an, liée à l'extension de l'offre et aux nouvelles obligations.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS L'INDRE - CHIFFRES CLÉS 2024

DÉPENSES 2024

CONSACRÉES À LA
PROTECTION DE L'ENFANCE

31,02M d'€

+40,5% depuis 2019

➡ Prévention : des moyens renforcés

- 21 infirmières-puéricultrices (20,6 ETP) mobilisées, pour un effectif réglementaire de seulement 5,8 ETP.
- 3 671 actes de puériculture, dont 1 633 visites à domicile pour 1 352 enfants.

URL de la page : <https://www.indre.fr/fr/actualites/un-forum-dedie-la-protection-de-l'enfance>

- 2 031 enfants vus en bilan de santé en maternelle (90 % de l'effectif concerné) :
 - 26 % dépistés avec des troubles du langage.
 - 30 % orientés vers un ophtalmologue.
- 197 alertes transmises par la maternité du CH de Châteauroux.
- 142 alertes transmises par le service de pédiatrie.

→ **Accompagnement social des familles**

- 135 ETP dédiés à l'accompagnement social.
- 7 351 familles accompagnées, dont 1 165 en difficulté éducative.
- 570 situations étudiées en commissions pluridisciplinaires.
- 230 jeunes accompagnés en prévention ciblée.

→ **Repérage et traitement des situations à risque**

- 694 informations reçues, dont :
 - 377 informations préoccupantes qualifiées et ouvertes pour évaluation.
 - 582 situations closes, dont :
 - 52 % transmises à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour mise en place de mesures spécifiques.
 - 30 % transmises au Procureur.

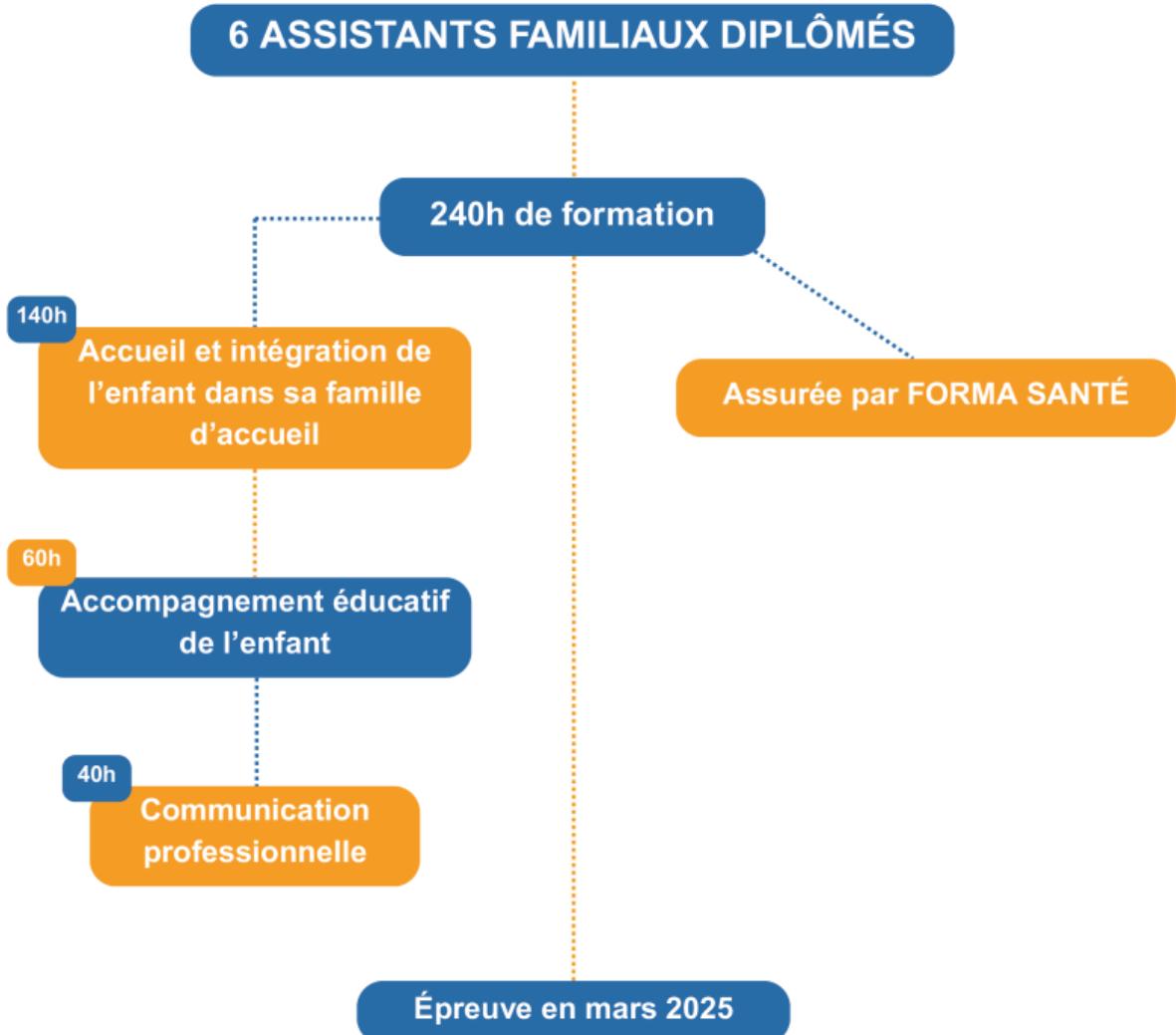
→ **Mesures de protection mises en œuvre**

- 441 mineurs accompagnés à domicile (AEMO).
- 1 004 mineurs et jeunes majeurs pris en charge physiquement (placement).

→ **Moyens humains et financiers**

- 266 ETP d'intervenants sociaux départementaux (dont 170 assistants familiaux).
- 200 ETP dans les établissements et services sous responsabilité départementale.
- 31,02 M€ consacrés à la protection de l'enfance en 2024, en hausse de + 40,5 % depuis 2019.

REMISE DE DIPLÔMES DES ASSISTANTS FAMILIAUX



Les diplômés de cette promotion sont **les derniers à bénéficier de ce mode de formation**, qui évoluera au 1er janvier 2026 (voir page suivante).

EN 2026, LA FORMATION DES ASSISTANTS FAMILIAUX ÉVOLUE

